Nations Unies A/c.2/54/3



Distr. générale 6 octobre 1999 Français Original: anglais

Cinquante-quatrième session Deuxième Commission

Point 99 f) de l'ordre du jour Développement durable et coopération économique internationale : mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

> Lettre datée du 30 septembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies et Coordonnateur pour les pays les moins avancés à New York

> J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par les ministres des pays les moins avancés à leur neuvième Réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation le 29 septembre 1999.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 99 f) de l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session.

L'Ambassadeur et Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies et Coordonnateur pour les pays les moins avancés à New York (Signé) Anwarul Karim Chowdhury

Annexe

Déclaration adoptée par les ministres des pays les moins avancés à leur neuvième Réunion annuelle, tenue durant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, à New York, le 29 septembre 1999

Nous, Ministres des pays les moins avancés, nous étant réunis le 29 septembre 1999 au Siège de l'Organisation des Nations Unies durant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, en application de la Déclaration de Dhaka de février 1990,

Rappelant la Déclaration ministérielle adoptée le 28 septembre 1998 durant la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale,

Soulignant l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir en 2001,

Ayant évalué les progrès faits dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, déclarons solennellement ce qui suit :

- Le problème du développement des pays les moins avancés (PMA) est devenu de plus en plus aigu en raison des processus actuels de mondialisation et de libéralisation. Ces processus ont accentué les contraintes structurelles à long terme qui entravent la croissance et le développement de ces pays, les ont placés devant des défis nouveaux et écrasants, et ont rendu plus complexes les efforts qu'ils déploient pour parvenir à une croissance soutenue et un développement durable et pour alléger la pauvreté. Dans ce contexte, et vu que les engagements pris au titre du Programme d'action n'ont pas été dûment tenus, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offre à ces derniers et à leurs partenaires de développement une possibilité majeure de s'engager à nouveau à mener des actions fortes et efficaces, dans un contexte de responsabilité partagée et de solidarité véritable, afin d'enrayer et d'inverser le processus continu de marginalisation des PMA et mettre fin aux épreuves implacables de leurs peuples. La Conférence se réunissant à l'aube d'un nouveau siècle, elle devrait inciter tant les PMA que leurs partenaires de développement à prendre des engagements concrets et contraignants, tant au niveau mondial que national, visant à supprimer l'extrême pauvreté dans les PMA au cours de la première décennie du siècle. Parallèlement, Il faudrait que cette Conférence amène les participants à prendre des engagements en faveur d'une intégration positive, tangible et conforme à un calendrier précis des PMA à l'économie mondiale et au système commercial international, et des programmes de développement à long terme dans le domaine de la mise en valeur durable du capital humain.
- 2. Nous accueillons avec satisfaction les décisions opportunément prises par le Secrétaire général et par le Secrétaire exécutif de la Conférence, concernant le lancement du processus préparatoire officiel au niveau du secrétariat le 20 juillet 1999 à Genève et la constitution d'une instance consultative du processus préparatoire, faisant ainsi intervenir rapidement et de près toutes les parties prenantes intéressées, dont les PMA, les partenaires de développement, des représentants de la société civile y compris des ONG, ainsi que le secteur privé et des institutions multilatérales fondamentales. Ces décisions méritent tout notre soutien.
- 3. Nous nous félicitons en outre de l'idée de lancer la préparation de la troisième Conférence sur les PMA à l'échelle mondiale, par le biais d'activités préparatoires

poussées et appropriées au niveau des pays. Nous pensons que cette approche est indispensable si l'on veut que les populations de conditions sociales différentes des PMA s'identifient à la Conférence et à sa préparation, condition essentielle d'une application efficace au niveau national des résultats de la Conférence. Pour notre part, nous nous emploierons à obtenir l'engagement de toutes les parties intéressées dans nos pays. Parallèlement, nous demandons à toutes les parties intéressées, notamment les organisations multilatérales, y compris celles qui ont une représentation locale, et les pays donateurs d'apporter un soutien sans réserve à ces préparatifs. Nous nous sentons particulièrement encouragés par l'initiative prise par l'Union européenne, hôte de la Conférence, visant à faire pleinement participer ses représentants dans les PMA au processus préparatoire au niveau local.

- 4. Les réunions et conférences mondiales qui vont être consacrées à ces questions, dont la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les examens des grandes conférences mondiales, l'Assemblée du millénaire et la Réunion internationale chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernementale devraient contribuer au processus préparatoire de la Conférence et y être liés. Nous pensons en outre que d'autres initiatives, en cours ou planifiées, concernant les PMA devraient être regroupées sous le couvert des préparatifs de la Conférence afin d'en assurer l'homogénéité, la cohérence et l'efficacité.
- 5. Il est de la plus grande importance que les PMA participent réellement à cette Conférence. Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de présenter des propositions à l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, afin que soit financée la participation d'au moins deux représentants de chaque PMA aux réunions préparatoires et à la Conférence proprement dite. À cet égard, nous appuyons sans réserve la demande formulée par le Secrétaire général de la Conférence visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour le processus préparatoire.
- 6. La crédibilité et l'efficacité de la Conférence dépendront fondamentalement de la qualité de sa préparation. À cet égard, nous soulignons fortement qu'il est indispensable de doter le secrétariat de la Conférence de ressources humaines et financières suffisantes, en ouvrant les crédits nécessaires sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous invitons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à formuler des propositions à cet égard dans le cadre du budget pour l'exercice biennal 2000-2001. Nous soulignons également qu'il est nécessaire de redisposer du personnel que l'Assemblée générale avait affecté après la deuxième Conférence sur les pays les moins avancés pour faciliter les consultations entre les PMA au Siège de l'Organisation des Nations Unies.
- 7. La Conférence aura la tâche importante d'examiner dans quelle mesure les engagements contractés dans le cadre du Programme d'action pour les années 90 ont été respectés. Il faudra notamment procéder à des évaluations objectives en ce qui concerne les engagements pris et non tenus dans les domaines de l'aide publique au développement (APD), de la dette, des investissements et des échanges. Loin d'apporter aux PMA des concours financiers extérieurs sensiblement accrus selon l'engagement contracté au titre du Programme d'action et d'atteindre les objectifs fixés pour l'APD, l'aide des donateurs est tombée ces dernières années à des niveaux sans précédent. Il en est résulté une aggravation des effets de l'alourdissement de la dette et de la chute des cours des produits de base. Les quelques rares pays donateurs qui ont continué à accorder une haute priorité aux PMA dans la répartition de leur APD, et qui ont atteint, voire dépassé, les objectifs fixés pour l'APD méritent notre profonde reconnaissance. Les concours financiers extérieurs d'origine privée étant loin d'être suffisants, il est vital pour les PMA

- de pouvoir compter sur des ressources financières publiques de niveaux suffisants et soutenus, pour relancer leurs politiques de croissance et de développement durable. Nous en appelons à tous les partenaires de développement, et notamment à ceux qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils tiennent leurs engagements au titre du Programme d'action, en augmentant substantiellement le niveau de leur aide financière globale aux PMA.
- 8. La situation des finances extérieures des PMA s'est considérablement aggravée au cours des années 90, en raison de la persistance d'un endettement lourd et d'un service de la dette écrasant. Cette situation n'a pas seulement entravé leurs efforts de développement, elle a aussi sapé la crédibilité qui leur est nécessaire pour mobiliser des concours privés extérieurs. À moins d'une annulation immédiate de la dette, les perspectives de croissance et le développement des PMA continueront à être peu encourageants. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative récemment prise à Cologne visant à réduire sensiblement la dette des pays pauvres très endettés, dont la majorité sont des PMA. Nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure importante qui va dans la bonne direction, car elle marque une nette amélioration par rapport à la situation de départ de ces pays. Toutefois, on ne voit pas encore l'amorce d'un allégement important de l'endettement des PMA. Nous relançons notre appel à tous les pays et organismes créditeurs pour qu'ils annulent rapidement l'intégralité de l'encours de la dette des PMA. Certes, une majorité de pays parmi les moins avancés bénéficie de cette initiative, mais il faut également répondre de façon rapide et adéquate aux besoins d'allégement de la dette des autres PMA.
- 9. La communauté internationale n'a pas suffisamment porté attention à la crise grave de financement du développement à laquelle ont dû faire face les PMA tout au long des années 90. Cette crise a provoqué l'effondrement de l'APD, a alourdi l'endettement et diminué les recettes d'exportation de ces pays. Il en est résulté des effets néfastes sur le plan de la croissance et du développement de ces pays et une aggravation des conditions de vie de leurs populations. Cet état de fait contraste fortement avec la situation issue de la crise financière de la fin des années 90, au cours de laquelle des concours financiers importants avaient été rapidement mis en place. Nous recommandons fermement que les problèmes de financement extérieur qui touchent les PMA, notamment l'APD, l'endettement, et les investissements étrangers directs figurent au premier plan de l'ordre du jour de la Réunion internationale chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, qui doit également avoir lieu en l'an 2001. De surcroît, il en résulterait un effet de synergie entre ce processus et les préparatifs de la Conférence, notamment sous la forme de documents conjoints et de réunions préparatoires conjointes, si nécessaire.
- 10. Sur le plan des échanges internationaux, la marginalisation des PMA s'est accentuée au cours des années 90. Les efforts de la communauté internationale pour intégrer ces pays à l'économie mondiale devraient faire une large part au renforcement de leur capacité à participer au système commercial multilatéral. L'accession à l'OMI des PMA qui n'en sont pas encore membres devrait faire l'objet d'une procédure simplifiée et rapide, de sorte que l'admission soit prononcée dans l'année qui suit la présentation de la candidature. Il faudrait rendre impératives les mesures spéciales et différenciées prévues en faveur des PMA en les intégrant aux réglementations et disciplines qui régissent le système commercial multilatéral. Nous soulignons que dans l'application des accords commerciaux multilatéraux actuels et au cours des négociations futures, la communauté internationale devra veiller à ce que les obligations imposées aux PMA soient compatibles avec leur niveau de développement et leur capacité à s'acquitter de telles obligations. Nous soulignons également que l'on peut faire beaucoup pour améliorer les conditions d'accès des PMA aux marchés, et demandons que l'on élimine rapidement les crêtes tarifaires et la progressivité des droits.

- Nous soulignons fortement la nécessité d'aider les PMA à se préparer pour la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et son suivi. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative concernant la tenue de la Réunion de coordination des conseillers principaux des ministres du commerce des PMA, à Sun City (Afrique du Sud) en juin 1999. Nous exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et au PNUD qui ont apporté un soutien financier à la tenue de cette réunion et à la participation de représentants des PMA. Nous sommes heureux de noter que les recommandations de cette réunion qui visent à intégrer les PMA à l'économie mondiale et qui proposent un nouveau plan d'action global dans le contexte de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC ont été officiellement présentées au Conseil général de l'OMC par le Coordonnateur pour les PMA à Genève. Nous notons que ce document sera également présenté à la dixième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et au processus préparatoire de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés et nous demandons instamment que les recommandations qui y figurent se traduisent par des interventions concrètes. Nous recommandons également que nos partenaires commerciaux se réunissent le 29 novembre 1999, à Seattle, un jour avant la réunion de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, afin de coordonner la position du Groupe, et de faire progresser les résultats de l'Atelier de Sun City. Nous recommandons en outre aux missions permanentes des PMA à Genève d'intensifier leur participation au processus préparatoire en cours de la Conférence de Seattle pour faire en sorte que ses résultats soient positifs et concrets et nous prions instamment la CNUCED de continuer à apporter le soutien technique nécessaire.
- 12. Pour que l'intégration des PMA à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral soit positive et bénéfique, il faut que les PMA et leurs partenaires de développement prennent des mesures concrètes visant à renforcer leurs capacités d'offre pour l'exportation, notamment par le développement des infrastructures physiques et institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines, la libération et l'amélioration de l'accès aux marchés, et la souplesse dans l'application des instruments de politique économique appropriés visant à renforcer la compétitivité de secteurs présentant une importance stratégique pour le développement de leurs échanges. L'initiative concernant l'importation en franchise des produits dont l'exportation intéresse les PMA devrait être suivie immédiatement par tous les partenaires commerciaux. Nous demandons en outre une mise en place prompte et efficace du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés, de la part des six institutions de base (OMT, CNUCED, PNUD, CCI, FMI et Banque mondiale).
- 13. Nous notons que le processus de mondialisation et de libéralisation présente des risques et des défis sérieux pour les pays les moins avancés, notamment les plus petits d'entre eux, et soulignons qu'il importe d'affiner les critères de définition des PMA, pour tenir compte de leurs faiblesses structurelles, des obstacles à leur développement et des entraves à leur intégration à l'économie mondiale. À cet égard, nous demandons que soit rapidement élaboré l'indice de vulnérabilité des petits États insulaires en développement, comme l'a recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 51/183 du 16 décembre 1996. Nous estimons que le principe de la gradation ne devrait être appliqué à aucun PMA État Membre tant que cet indice n'a pas été établi et dûment évalué et que le rapport demandé à la CNUCED sur les effets pratiques des mesures en faveur des PMA prévus par les différents accords et programmes internationaux n'est pas achevé.
- 14. Les handicaps géographiques dont souffrent les PMA sans littoral aggravent leurs déficiences structurelles et multiplient les difficultés auxquelles ils se heurtent pour intégrer leurs économies au système commercial international. Les perspectives de ces

pays sur le plan du commerce et du développement sont dépendantes fondamentalement des efforts des pays eux-mêmes et de l'aide internationale qui doivent leur permettre de surmonter les obstacles, matériels et autres, et donc de faire baisser les coûts élevés du transport de transit et de rendre plus sûrs l'accès aux marchés mondiaux et les services correspondants. Comme cela a été le cas dans les conférences précédentes des Nations Unies sur les PMA, les questions spécifiques de transit et de transport des PMA sans littoral devraient être dûment abordées lors du processus préparatoire de la Conférence. À cet égard, nous nous félicitons aussi des résultats de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (New York, 24 à 26 août 1999), qui a formulé d'importantes recommandations pragmatiques intéressant les PMA sans littoral.

- 15. Nous réaffirmons que nous nous engageons à mener des politiques macroéconomiques et sectorielles propres à promouvoir la croissance et le développement et à supprimer la pauvreté dans nos pays. Nous faisons valoir que les progrès réalisés par les PMA au cours des années 90 sur le plan de leur transformation économique, bien qu'insuffisants, sont dus principalement aux vastes réformes lancées par nos pays dans des conditions internes et externes extrêmement difficiles. Nous constatons avec une grave préoccupation que les nombreuses déclarations, promesses et engagements en faveur des PMA sont restés, dans une large mesure, lettre morte. En conséquence, les réformes de politique et les programmes d'ajustement adoptés au plan national par les PMA euxmêmes n'ont pas eu toutes les retombées bénéfiques escomptées. Dans certains cas, leur incidence a même été négative. Nous n'en poursuivrons pas moins nos efforts, afin de créer des conditions propices à une meilleure application des politiques nationales et des mesures d'aide externes en faveur de la croissance et de la diversification économiques, du progrès social et du développement durable.
- 16. De nombreux PMA ont souffert de catastrophes humanitaires et naturelles ainsi que de situations d'urgence liées à l'environnement chaque fois plus nombreuses. Nous soulignons que l'atténuation des effets des catastrophes humanitaires et naturelles fait partie intégrante des plans de développement durable des pays et communautés vulnérables. Il est très important que s'instaure une coopération internationale permettant de faire face aux situations d'urgence et de renforcer la capacité de réaction des pays ainsi touchés. Nous demandons aux organisations bilatérales, intergouvernementales et non gouvernementales de continuer à apporter une contribution substantielle pour renforcer les efforts que font les pays faisant face à des situations humanitaires d'urgence et à des catastrophes naturelles.
- 17. Nous rappelons que les activités afférentes aux secours, au relèvement, à la reconstruction et au développement ne sont généralement pas menées successivement, mais qu'elles se recoupent souvent et qu'elles sont parfois menées simultanément. Nous sommes donc convaincus qu'une approche globale s'impose face aux désastres naturels et aux situations de crises complexes. Nous soulignons la nécessité d'une mise au point prompte et conjointe des plans et des priorités, le rôle fondamental que revêt le renforcement des capacités, l'importance d'une répartition des activités clairement convenue dans le cadre d'une collaboration interinstitutions, ainsi que la nécessité de disposer de systèmes financiers plus souples pour la programmation en période transitoire.
- 18. Nous exprimons nos remerciements au Premier Ministre du Bangladesh, Son Excellence Sheikh Hasina, et à son gouvernement, d'avoir régulièrement dirigé et coordonné les activités concernant les PMA dans divers forums, et nous lui demandons de continuer à jouer ce rôle important, et notamment d'aborder avec d'autres chefs d'État ou de gouvernement et directeur d'institutions internationales les questions concernant

la troisième Conférence pour les pays les moins avancés, au cours du processus préparatoire dont l'importance est vitale. Nous décidons en outre de réunir une réunion préparatoire ministérielle avant la Conférence, afin de formuler notre position sur les questions soumises à la Conférence et, conformément à la pratique précédente, nous prions le Gouvernement du Bangladesh d'accueillir cette réunion. Nous demandons au Secrétaire général de la Conférence de mobiliser les ressources nécessaires pour la tenue de la réunion ministérielle, et la participation de délégations de PMA, et d'apporter un soutien important à cet événement dans le cadre global de la préparation de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés.